

Compte – rendu de la séance de Conseil Municipal du LUNDI 12 NOVEMBRE 2018

L'an deux mil DIX-HUIT, le LUNDI 12 NOVEMBRE,
à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la
Présidence de M. Serge RENAULT, Premier Adjoint au Maire, le Maire étant empêché.
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12
Nombre de membres présents : 11
Date de convocation : le 5 NOVEMBRE 2018

Étaient présents : Serge RENAULT, Sophie BOULAY, Gérard PLATON, Sandra FRAIN, Christophe CAJAT, Christine CHARREAU, Joël HALLAY, Claudine LENOIR, Agnès SURGENT, Jean-Noël THIBAUT et Bruno VUITTENEZ

Absent excusé : Jean-Jacques GARDRAT, Maire

Absent : /

Pouvoirs : Jean-Jacques GARDRAT à Serge RENAULT

Madame Sandra FRAIN a été nommée secrétaire de séance.

0- Approbation du précédent compte-rendu de séance

Le compte-rendu de la séance du 1^{ER} octobre 2018, qui a été transmis à tous les conseillers municipaux, n'appelle de leur part aucune observation. Le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

1 – Piscine municipale : bilan fonctionnement saison estivale 2018

M.PLATON, 3^{ème} adjoint délégué au sport dresse le bilan du fonctionnement de la piscine.

Le bilan financier est le suivant :

	Saison 2018
RECETTES	19.526,69 €
<i>Régie Tickets entrées payantes</i>	9.640 €
<i>Participations des communes</i>	9.691 €
<i>Autres recettes diverses</i>	195,69 €
DÉPENSES	65.328,04 €
DÉFICIT	45.801,35 €

Au cours de la saison estivale, la fréquentation a été moyenne et perturbée par la présence des Gens du Voyage durant 15 jours. La présence d'un vigile a été nécessaire pour sécuriser les lieux et contrôler les accès.

Des investissements importants et imprévus ont dû être réalisés : achat d'un nouvel aspirateur robot nettoyeur pour les bassins 6.290 € TTC et remplacement du brûleur de la chaudière gaz pour un montant de 7.502,23 € TTC soit 13.792,23 € T.T.C.

2 – Tarifs Municipaux 2019

Le Conseil Municipal a examiné les différents tarifs municipaux et a procédé à la révision d'une partie de ceux-ci.

Suite à délibération et adoption à l'unanimité, à compter du 1^{er} janvier 2019 les tarifs municipaux en vigueur seront les suivants :

LOCATION SALLES MAIRIE (Tarifs par réunion)

			TARIFS 2018	TARIFS 2019
SALLE DES ELECTIONS	SANS CHAUFFAGE	(A TITRE EXCEPTIONNEL)	70	70
SALLE DES ELECTIONS	AVEC CHAUFFAGE	(A TITRE EXCEPTIONNEL)	85	85

SALLE DE REUNION CONSEIL MUNICIPAL	SANS CHAUFFAGE	20	20
SALLE DE REUNION CONSEIL MUNICIPAL	AVEC CHAUFFAGE	25	25

LOCATION SALLE MAISON CONSIGNY (Location avec tables et chaises, sans vaisselle)

			TARIFS 2018	TARIFS 2019
Location des salles pour évènements familiaux (repas anniversaire, baptême...)				
GRANDE SALLE	SANS CHAUFFAGE	LA JOURNÉE	110	110
GRANDE SALLE	AVEC CHAUFFAGE	LA JOURNÉE	130	130
PETITE SALLE (FOYER)	SANS CHAUFFAGE	LA JOURNÉE	50	50
PETITE SALLE (FOYER)	AVEC CHAUFFAGE	LA JOURNÉE	70	70
Location des salles pour réunions (Tarifs par réunion)				
GRANDE SALLE	SANS CHAUFFAGE		30	30
GRANDE SALLE	AVEC CHAUFFAGE		40	40
PETITE SALLE (FOYER)	SANS CHAUFFAGE		20	20
PETITE SALLE (FOYER)	AVEC CHAUFFAGE		25	25
Location des salles dans un but commercial ou lucratif (expositions, ventes, manifestations promotionnelles...) (Frais de chauffage compris)				
GRANDE SALLE		LA JOURNÉE	—	120 €
GRANDE SALLE		LA DEMIE-JOURNÉE	—	60 €
PETITE SALLE (FOYER)		LA JOURNÉE	—	60 €
PETITE SALLE (FOYER)		LA DEMIE-JOURNÉE	—	30 €
Location de la cuisine				
CUISINE		LA JOURNÉE	20 €	20 €

Location toute journée supplémentaire : 50 % du tarif à la journée

Gratuité pour les associations locales, les collectivités et établissements publics

NETTOYAGE DES SALLES

	TARIFS 2018	TARIFS 2019
FRAIS FORFAITAIRES POUR NETTOYAGE DES SALLES (Lorsque les salles ne sont pas rendues propres par les utilisateurs)	40 € PAR HEURE	50 € PAR HEURE

LOCATION VAISSELLE (Tarif à l'unité)

	TARIFS 2018	TARIFS 2019
COUVERT COMPLET (VERRE COMPRIS)	0.80 €	0.80 €
VERRE ORDINAIRE	0.05 €	0.05 €
VERRE A PIED	0.15 €	0.15 €

VAISSELLE CASSÉE OU PERDUE (Tarif à l'unité)

	TARIFS 2018	TARIFS 2019
ASSIETTE PLATE OU CREUSE	3.00 €	3.00 €
ASSIETTE A DESSERT	2.50 €	2.50 €
PLATEAU	11.50 €	11.50 €
VERRE ORDINAIRE	0.50 €	1.00 €
VERRE A PIED	2.00 €	2.00 €
TASSE A CAFE	2.00 €	2.00 €
SOUCOUPE TASSE A CAFE	2.50 €	2.50 €
FOURCHETTE - CUIILLIERE	2.00 €	2.00 €
PETITE CUIILLERE	0.80 €	0.80 €
COUTEAU	3.00 €	3.00 €
LOUCHE	8.00 €	8.00 €

LOCATION MATERIEL (Tarif à l'unité)

	TARIFS 2018	TARIFS 2019
CHAISES (Skai pliante, coquille, fauteuil jardin)	0.80 €	0.80 €
CHAISE PLIANTE EN BOIS	0.25 €	0.25 €
BANC	1.00 €	1.00 €
TABLES PLIANTES SANS TRETEAUX (Longueur 2,20 m)	4.00 €	4.00 €
TABLES AVEC TRETEAUX (Longueur 3,20 m)	4.50 €	4.50 €
TRETEAUX	1.00 €	1.00 €
TABLE FORMICA	3.00 €	3.00 €
BARRIERE POLICE	5.00 €	5.00 €
BARRIERE DE CHANTIER EXTENSIBLE	4.50 €	4.50 €
GRILLE D'EXPOSITION	5.00 €	5.00 €
PODIUM (DIMENSION 6 m X 4,80 m)	65.00 €	65.00 €
PARQUET AUX ASSOCIATIONS DE MONDOUBLEAU	GRATUIT	GRATUIT
PARQUET LA MOITIE OU JUSQU'À LA MOITIE	60.00 €	60.00 €
PARQUET LA MOITIE OU JUSQU'À LA MOITIE PAR JOURNEE SUPPLEMENTAIRE	20.00 €	20.00 €
PARQUET EN TOTALITE OU AU-DELA DE LA MOITIE	100.00 €	100.00 €
PARQUET EN TOTALITE OU AU-DELA DE LA MOITIE PAR JOURNEE SUPPLEMENTAIRE	30.00 €	30.00 €

CONCESSIONS FUNÉRAIRES

CONCESSION DE TERRAIN 2m ² (Premier achat ou renouvellement)		TARIFS 2018	TARIFS 2019
DUREE 15 ANS		141.00 €	141.00 €
DUREE 30 ANS		282.00 €	282.00 €
DUREE 50 ANS	DURÉE SUPPRIMÉE A PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2019	390.00 €	SUPPRIMÉE

CONCESSION CASES DE COLUMBARIUM <i>Aucune attribution par avance</i>		TARIFS 2018	TARIFS 2019
CONCESSION CASE CAPACITE 2 URNES DUREE 10 ANS		500.00 €	500.00 €
CONCESSION CASE CAPACITE 2 URNES DUREE 25 ANS		850.00 €	850.00 €
CONCESSION CASE CAPACITE 4 URNES DUREE 10 ANS		750.00 €	750.00 €
CONCESSION CASE CAPACITE 4 URNES DUREE 25 ANS		1 000.00 €	1 000.00 €

CONCESSION CINÉRAIRE (80 x 60 cm)		TARIFS 2018	TARIFS 2019
CONCESSION CINERAIRE INDIVIDUELLE DUREE 15 ANS		69.00 €	69.00 €
CONCESSION CINERAIRE INDIVIDUELLE DUREE 30 ANS		135.00 €	135.00 €
CONCESSION CINERAIRE INDIVIDUELLE DUREE 50 ANS	DURÉE SUPPRIMÉE A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2019	180.00 €	SUPPRIMÉE

ESPACE DE DISPERSION DES CENDRES : Dispersion des cendres GRATUITE

3 – Décision Modificative Budgétaire n°2/2018-Budge Général

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative budgétaire n° 2/2018 comme suit concernant le Budget Principal 2018 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		DÉPENSES
739.211	Attributions de compensation (versée à la CCCP-Attribution supplémentaire liée à la prise de compétence GEMAPI) Participation versée précédemment au Syndicat de Rivières de la Grenne	+ 2.543 €
65.548	Autres contributions (Versement participation financière au SIVOM de Mondoubleau-Cormenon Année 2018)	+ 4.032 €
60.611	Eau et Assainissement	+ 1.700 €
60.631	Fournitures d'entretien	+ 1.648 €
TOTAL		+ 9.923 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES
74.835	Dotations Etat -Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	+ 9.923 €
TOTAL		+ 9.923 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		DÉPENSES
204 1411	Subventions d'équipement versées (au Syndicat Circuits Equestres et Pédestres-Participation communale aux frais d'investissement du Syndicat)	+1.595 €
2315	Immo en cours-Installations, matériel et outillage technique	- 1.595€
TOTAL		0 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES
<u>Néant</u>		
TOTAL		0 €

4- Demande de report à 2026 de la prise de compétence « Eau et Assainissement » par la Communauté de Communes des Collines du Perche

Monsieur le Premier Adjoint explique que le transfert des compétences eau et assainissement aux EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) à fiscalité propre, est rendu obligatoire au 1^{er} janvier 2020 par les articles 64 et 66 de la loi NOTRe du 7 août 2015.

Néanmoins, il est possible pour les communes membres d'une communauté de communes, de demander le report de ces deux compétences au 1^{er} janvier 2026 si celles-ci n'exercent pas à titre optionnel ou facultatif les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement.

Cette demande doit intervenir avant le 1^{er} juillet 2019 et sera effective si au moins 25 % des communes membres de la Communauté de communes, représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens.

Monsieur le Premier Adjoint propose de demander le report de la prise de compétence eau et assainissement au 1^{er} janvier 2026.

A l'unanimité, le Conseil Municipal demande le report de la prise de compétence eau et assainissement au 1^{er} janvier 2026.

Par délibération du 4 octobre 2018, le Conseil Communautaire des Collines du Perche a également demandé le report de cette prise de compétence.

5- Versement d'une participation financière au SIVOM de Mondoubleau-Cormenon

Par délibération n°2018/28 du 7 novembre 2018, le SIVOM de Mondoubleau-Cormenon a sollicité auprès de ses communes membres le versement d'une participation financière au titre de l'année 2018 pour permettre de financer son budget général.

Selon la clé de répartition qui a été retenue (*prorata au nombre d'habitants recensés en population totale*), pour la Commune de Mondoubleau, le montant de la participation financière due au titre de l'année 2018 s'élève à 4.032 €.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de verser cette participation financière au SIVOM de Mondoubleau-Cormenon au titre de l'année 2018.

Le Premier Adjoint rappelle que le SIVOM n'a pas sollicité de participation financière aux communes membres depuis de très nombreuses années, car les revenus immobiliers liés à la location d'un immeuble rue des Poilus permettaient de financer le budget général.

6- Demande de subvention Tour Cycliste du Loir-et-Cher

Comme chaque année, le 60^{ème} Tour du Loir-et-Cher traversera la Commune le Vendredi 19 Avril 2019. L'association organisatrice sollicite une subvention de la Commune pour assurer le soutien de cette épreuve sportive (0,12 € par habitant).

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de fonctionnement de 174,60 € à l'Association Tour du Loir-et-Cher (0,12 € x 1.455 habitants au 1^{er} janvier 2018).

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2019.

7 – Point sur les travaux de voirie 2018

Les dernières finitions venant d'être réalisées (pose de grilles avaloirs, signalisation...), tous les chantiers de voirie sont désormais achevés. Il sera procédé à la réception définitive des travaux le mardi 20 novembre 2018.

Concernant la rue des Poilus, il sera nécessaire de faire quelques travaux préparatoires (mise à niveau des bouches à clés, reprise de bordures de trottoirs...) avant que le Conseil Départemental ne refasse la totalité de l'enrobé de la chaussée en 2019.

8- Compte-rendu des décisions prises par le Maire

Le Premier Adjoint rend compte des décisions prises par le Maire en vertu des délibérations du Conseil Municipal du 8 avril 2014 et du 11 septembre 2017, lui déléguant certaines attributions prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

2018/50	3 octobre 2018	Décision de Refus du Droit de Prémption Urbain Propriétaire : Mme FABRE Geneviève Adresse du bien : 16-18 rue Gheerbrant 41170 MONDOUBLEAU parcelles B191 et B916 Acquéreur : M. BOURREAU Frédéric La Fontaine 41800 LES ESSARTS
2018/51	4 octobre 2018	Attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restructuration et réhabilitation de la Halle-Rez de chaussée de la Mairie à l'Atelier d'Architecture ACROPOLE de Vendôme (41) pour un montant d'honoraires de 26.500 € H.T. soit 31.800 € T.T.C.
2018/52	4 octobre 2018	Renouvellement d'une concession funéraire N° 1187 à Monsieur ANDRIVON Jean-Michel – 425 ancienne route de Villedieu 50 400 GRANVIELLE et Madame ANDRIVON Isabelle – 10 Rue de Luchon – 72100 LE MANS – pour 50 ans
2018/53	12 octobre 2018	Décision de Refus du Droit de Prémption Urbain Propriétaires : M et Mme TESTAERT Bernard Adresse du bien : 5 rue Charles Péguy 41170 MONDOUBLEAU parcelle C 309 Acquéreurs : M. FRESNAY Jacques et Mme LELONG Carine 11 avenue Louis Chaumel 41170 MONDOUBLEAU
2018/54	15 octobre 2018	Renouvellement d'une concession funéraire N° 748 à Monsieur LUBINEAU-BIGOT André – 3 rue Jean Bouin – 41100 VENDOME – pour 30 ans
2018/55	18 octobre 2018	Renouvellement d'une concession funéraire N° 720 à Monsieur MOREAU Alain – 14 avenue du Muguet – 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES – pour 15 ans
2018/56	22 octobre 2018	Décision de Refus du Droit de Prémption Urbain Propriétaires : M. Mme LEBLOND Etienne Adresse du bien : 4 rue Creuse 41170 MONDOUBLEAU parcelles B 527 et B 776 Acquéreurs : M. Mme MAUGER Philippe Les Matros 41270 LA CHAPELLE VICOMTESSE
2018/57	22 octobre 2018	Décision de Refus du Droit de Prémption Urbain Propriétaire : Mme NORMAND Jacqueline

		Adresse du bien : 4 rue Auguste Trécul 41170 MONDOUBLEAU parcelle C 312 Acquéreur : Mme BEUN Christine 158 place Paul Gauguin 77190 DAMMARIE-LES-LYS
2018/58	23 octobre 2018	Décision de Refus du Droit de Prémption Urbain Propriétaires : Consorts FILLOT Adresse du bien : 13 rue du Champ de Foire 41170 MONDOUBLEAU parcelle B 1085 Acquéreur : Mme MESME Marie 2 rue Chrétien 41170 MONDOUBLEAU
2018/59	24 octobre 2018	Décision de Refus du Droit de Prémption Urbain Propriétaires : M. Mme FOUY Jean-Marie Adresse du bien : 38 rue Leroy 41170 MONDOUBLEAU parcelle C 614 Acquéreurs : Consorts PLATEAU La Bluterie 41170 SAINT-MARC DU COR
2018/60	30 octobre 2018	Décision de Refus du Droit de Prémption Urbain Propriétaires : Consorts HAUDRY Adresse du bien : 46 rue Leroy 41170 MONDOUBLEAU parcelles C 70 et C 753 Acquéreurs : M. Mme RAMAUGE Mickaël 8 rue Camille Pasquier 41170 SARGE SUR BRAYE

AFFAIRES DIVERSES

Monsieur RENAULT :

- rappelle que la réunion publique de présentation du PADD du PLUi aura lieu à Souday le 14 novembre à 20 H et invite les Conseillers Municipaux à y assister.
- communique les dates de pose et dépose des décorations lumineuses de Noël
- rend compte du bilan financier du Concert de Musique Baroque du 13 octobre organisé par l'AEP St Louis de Gonzague en partenariat avec la municipalité (88 entrées payantes -recettes : 1.075 € dépenses : 1.015,28 € soit un bénéfice de 59,72 €).
- fait savoir que les services techniques accueilleront une personne pour effectuer des Travaux d'Intérêt Généraux (TIG).

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur THIBAUT signale que la sonorisation lors de la Commémoration du 11 Novembre était très mauvaise et qu'une grande partie de l'assistance ne pouvait entendre les discours et interventions. Il serait bon d'avoir une sonorisation de meilleure qualité

Madame CHARREAU évoque la réunion publique sur les Espaces Verts qui a eu lieu le 26 octobre. Depuis le début du mandat, une dynamique a été amorcée et il serait souhaitable de la poursuivre en s'inspirant du Guide Méthodologique conçu par les deux ingénieurs-paysagistes. Elle propose que les Conseillers Municipaux se réunissent sur site afin de voir les améliorations qui pourraient être apportées pour chaque espace vert, en y associant M. SAVIGNY François, agent technique chargé de la gestion des espaces verts communaux. Le Conseil Municipal est favorable.

D'autres actions pourraient également être mises en place (distribution de graines aux habitants, organisation d'ateliers participatifs...).

-Dates à retenir :

- Lundi 19 Novembre à 20 H : réunion de la commission Bulletin Municipal
- Lundi 17 Décembre à 20 H : prochain Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 05.

Le 1^{er} Adjoint
Serge RENAULT

